



## **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : **27 novembre 2024**

**Objet** : SAIEM Malakoff Habitat - Subvention pour les travaux de menuiserie des résidences 1/6 Léon Salagnac - 22 passage du Nord - 20 rue André Coin

Nombre de membres composant le conseil :	<b>39</b>	<b>N° DEL2024_127</b>
En exercice:	<b>39</b>	<b>Arrivée en Préfecture le :</b>
Présents:	<b>34</b>	<b>Publiée le :</b>
Représentés (ayant donné mandat):	<b>3</b>	<b>Exécutoire le :</b>
Absent excusé (sans mandat):	<b>2</b>	

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept novembre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### **Etaient Présents :**

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati  
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -  
Mme Jocelyne Boyaval - Mme Dominique Trichet-Allaire -  
M. Michel Aouad - Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi -  
Mme Catherine Morice - Mme Fatiha Alaudat - Mme Carole Sourigues -  
M. Michaël Goldberg - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -  
M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -  
Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - Mme Héra Bel Hadj  
Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles - M. Hugo Poupard -  
Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -  
Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman

### **Avaient donné mandat :**

M. Jean-Michel Poullé à Mme Jacqueline Belhomme  
Mme Tracy Kitenge à M. Saliou Ba  
M. Aurélien Denaes à M. Dominique Cardot

### **Etaient excusés :**

Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

Secrétaire de séance : Mme Morice en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

# Ville de Malakoff

## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 27 novembre 2024

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2024\_127

Objet : SAIEM Malakoff Habitat - Subvention pour les travaux de menuiserie des résidences 1/6 Léon Salagnac - 22 passage du Nord - 20 rue André Coin

#### Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 ;

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**Vu** le budget communal ;

**Vu** l'avis des commissions municipales compétentes ;

**Considérant** que depuis plusieurs années la SAIEM, en complément de l'action de maintien en bon état de son patrimoine immobilier et de ses équipements, s'est engagée dans une démarche de réduction de sa consommation énergétique en réalisant de nombreux travaux d'isolation thermiques sur l'ensemble de son patrimoine avec le flocage des planchers bas, l'isolation des combles (laine soufflée), le calorifugeage des réseaux d'eau chaude sanitaire et de chauffage, le remplacement de plusieurs chaudières moins énergivores, etc. ;

**Considérant** que dans cette continuité, en 2024, Malakoff Habitat accentue les opérations visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments en réalisant de nouveaux travaux axés sur le remplacement des menuiseries extérieures afin de réduire les déperditions de chaleur en hiver tout en augmentant le confort d'été, mais aussi pour un plus grand confort acoustique, notamment pour les ouvertures donnant du côté voie ferrée de Salagnac. Outre les étiquettes énergétiques plutôt dégradées sur ces résidences, ces travaux font suite à une forte demande de locataires et des amicales ;

**Considérant** qu'à ce titre, la SAIEM sollicite aujourd'hui une subvention de la Ville de Malakoff pour l'aider dans sa démarche de réduction de sa consommation énergétique avec le remplacement des menuiseries extérieures décrit ci-dessous dont le montant total du projet s'élève à 884 400 € répartis comme suit :

- Résidence de Salagnac (180 logements) : 777 000 €
- Résidence 22 Passage du Nord (32 logements) : 87 500 €

- Résidence 20 André Coin (8 logements) : 19 900€

**Considérant** que la Ville de Malakoff, compte tenu de l'importance des travaux envisagé souhaite accorder une subvention pour chacune de ces opérations à hauteur de 22,615 % de la dépense subventionnable soit un montant total de 200 000 € de participation.

### Après en avoir délibéré,

**Article 1 : APPROUVE** le versement d'une subvention de 200 000 € réparties en trois opérations distinctes comme indiqué dans le tableau ci dessous :

	Montant des travaux	Taux de subvention	Montant plafond de la subvention
1/6 rue Léon Salagnac	777 000 €	22,615 %	175 715 €
22 passage du Nord	87 500 €		19 785 €
20 rue André Coin	19 900 €		4 500 €
Total	884 400 €		200 000 €

**Article 2 : PRÉCISE** que la ville versera les subventions sur présentation des factures acquittées et dans la limite des montants plafonds.

**Article 3 : PRÉCISE** que si le montant des travaux s'avérait inférieur, le montant de la subvention serait recalculé en fonction du taux de subvention de 22,615 % de la dépense subventionnable et ce pour chacune des opérations indépendamment les unes des autres.

**Article 4 : AUTORISE** Madame la Maire a signé tout document utile au versement de la subvention dans la limite des dispositions de la présente délibération.

**Article 5 : DIT QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

Vote : la délibération est adoptée par 23 voix pour,

0 contre,

2 abstention(s)

Mme Nadia Hammache - Mme Héra Bel Hadj Youssef

et 12 élu(s) ne prenant pas part au vote.

Mme Sonia Figuères, M. Rodéric Aarsse, M. Dominique Cardot, M. Antonio Oliveira, Mme Bénédicte Ibos, M. Saliou Ba, Mme Catherine Morice, M. Loïc Courteille, Mme Tracy Kitenge, M. Aurélien Denaes, M. Anthony Toueilles, M. Roger Pronesti

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le
ID : 092-219200466-20241129-DEL2024_127-DE



La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)